

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12 +1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt le 03 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 25 février 2020.

**PRESENTS** :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<u>Procuration</u>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Chantal MOUTIER (procuration à Pierre PEYRAZAT)

**ABSENTS**: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2020-07 Subvention Amicale Laïque classe de découverte à Font Romeu**

Monsieur le Maire informe qu'une classe de découverte à Font Romeu a été organisé par le RPI Augignac St- Estèphe du 06 au 10 janvier pour les élèves des classes de CE1 –CE2-CM1 et CM2.

55 élèves ont pris part à cette classe de découverte ainsi que 6 adultes accompagnants

Le coût de ce voyage s'élève à 17 300,50 €.

Une participation de 2000 € est demandée par l'Amicale Laïque.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer au financement de cette classe de découverte et d'allouer la somme de 2000 €uros à l'Amicale Laïque du RPI Augignac –St –Estèphe dans le cadre du voyage de découverte 2020 à Font Romeu.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 16 mars 2020

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 09 mars 2020

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20200303-2020\_07-DE  
Regu le 17/03/2020